



UTILISATION D'UNE DEBROUSSAILLEUSE

LES RISQUES

- **Projection** de cailloux, poussières ou autres objets au niveau du corps ou du visage de l'agent, voire d'un tiers (collègues ou public) se trouvant à proximité
- **Chute** lors d'un travail sur terrain humide, en pente ou accidenté
- **Coupure** lors du débouillage ou de l'entretien de l'outil de coupe
- **Incendie** lors du remplissage du réservoir de carburant
- **Heurt** par un tiers lié à la circulation routière
- **Brûlure** au contact du moteur
- **Bruit** émis par la machine (émission généralement > à 100 dB(A))
- **Manutention manuelle** de la machine (non port ou mauvais réglage du harnais)
- **Vibrations** de l'appareil (troubles circulatoires ou nerveux au niveau des mains)



PREPARATION DU TRAVAIL

- ✓ **Effectuer une reconnaissance** du terrain à débroussailler, enlever les objets tels que les bouteilles, sacs plastiques, fil de fer, pierres... et repérer les accidents du terrain (trous, fossés...)
- ✓ **Installer une signalisation** temporaire de chantier pour les travaux en bordure de voie publique, (cf. fiche prévention n°05/2005 du 6/12/2005 sur « La signalisation temporaire de chantiers »)
- ✓ **Choisir une machine appropriée** au travail à réaliser et **utiliser l'outil de coupe le mieux adapté** au type de végétaux à couper (fil, couteau, disque...)
- ✓ **Vérifier l'état d'usure de l'outil de coupe** (remplacer tout appareil de coupe courbé, fissuré ou endommagé) et **le fixer solidement**
- ✓ S'assurer que le **carter de protection de la lame** et les autres dispositifs de sécurité sont en place et fonctionnent correctement
- ✓ **Equilibrer la machine** en réglant le harnais et les poignées de commande en fonction de la taille de l'agent et du type de travaux à réaliser
- ✓ **Faire le plein d'essence** avant de commencer, pendant que le moteur est froid, dans un endroit aéré. Utiliser un **bidon homologué** pour les carburants. **Ne pas fumer.**
- ✓ Mettre les **équipements de protection individuelle** nécessaires
- ✓ **Démarrer** la débroussailluse sur un sol plat, l'outil de coupe ne devant rien toucher
- ✓ **Contrôler** le bon fonctionnement des principaux organes de commande de l'outil (contrôler le ralenti : l'outil de coupe doit être immobile si la manette de gaz est au repos)

PENDANT LE TRAVAIL

- ↺ **Assurer un périmètre de sécurité** suffisant autour de l'aire de travail (rayon de 10 m au minimum autour de l'utilisateur)
- ↺ **Veiller aux obstacles** sur le parcours et **travailler en position stable** en tenant toujours l'appareil à deux mains
- ↺ **Se déplacer perpendiculairement à la pente** sur un terrain accidenté
- ↺ **En cas de bourrage, arrêter le moteur**
- ↺ Procéder à **l'inspection régulière de la lame** afin de s'assurer qu'elle est solidement maintenue et ne présente aucune dégradation
- ↺ **En cas d'endommagement de l'outil, le changer immédiatement**
- ↺ Dans le cas d'un travail à plusieurs, effectuer une **progression en créneaux ou en escalier**, jamais en ligne
- ↺ Dans la mesure du possible, **refaire le plein d'essence quand le moteur est froid**. Dans le cas contraire, utiliser un bidon équipé d'un bec verseur avec arrêt automatique du remplissage dès que le réservoir est plein. **Ne pas fumer**

APRES LE TRAVAIL

- ◆ Pour le transport et le remisage de la machine, **protéger la lame** au moyen d'un cache de protection
- ◆ Assurer un **entretien régulier** de la débroussailleuse (nettoyage, lubrification, affûtage...)
- ◆ Avant toute intervention d'entretien, **arrêter le moteur et débrancher la bougie**
- ◆ **Ranger** la débroussailleuse (fixation murale)

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- Chaussures de sécurité** montantes ou **bottes de sécurité**
- Vêtements de travail** ajustés et longs (pantalons et manches longues)
- Guêtres** ou **jambières de protection**
- Vêtement de signalisation** à haute visibilité de classe 2 minimum si intervention sur la voirie
- Gants** (résistants aux coupures et perforations)
- Protection auditive** (casque antibruit ou bouchons d'oreilles)
- Visière de protection**



Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à
notre conseiller en Hygiène et Sécurité.

Ce document est également disponible sur www.cdg50.fr